

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL**

N° DE_AC_2026_010B

Membres en exercice : 13

Présents : 12

Votants : 13

Nombre de votes « Pour » : 13

« Contre » : 0

Abstentions : 0

Le cinq mars deux mille vingt-six, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne, dûment convoqué s'est réuni Salle des Fêtes de L'HOPITAL ST JEAN sous la Présidence de Jean Luc LABORIE, Président du SMECMVD.

PRESENTS : Jean Luc LABORIE, Christian DELRIEU, Franck ROCHE, Guy FLOIRAC, Arnaud RICOU, Didier DELBREIL, Christian DAURAT, Michel LEVET, Olivier VITRAC, Gaeligue JOS, Guy GIMEL, Alexandre BARROUILHET.

Représentés : Jacques BOULONNE représenté par Guy FLOIRAC

ABSENTS / EXCUSES :

Secrétaire de séance : Franck ROCHE

Date de la convocation : 25/02/2026

Objet : Délibération sur le budget primitif - BUDGET SMECMVD ASSAINISSEMENT 2026

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 du BUDGET SMECMVD ASSAINISSEMENT,

LE CONSEIL SYNDICAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget du BUDGET SMECMVD ASSAINISSEMENT pour l'année 2026 présenté par son Président,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 627 224.22

En dépenses à la somme de : 1 627 224.22

Date de transmission de l'acte: 12/03/2026
Date de réception de l'AR: 12/03/2026
046-200094647-DE_2026_010B-DE
A G E D I

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	95 822,68
012	Charges de personnel, frais assimilés	126 000.00
014	Atténuations de produits	12 000.00
023	Virement à la section d'investissement	167 203,81
042	Section à section	280 427,43
65	Autres charges de gestion courante	47 200.00
66	Charges financières	40 000.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		768 653,92

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat d'exploitation reporté	85 022,68
042	Section à section	137 631,24
70	Ventes produits fabriqués, prestations	546 000.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		768 653,92

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	95 939,06
040	Section à section	137 631,24
16	Emprunts et dettes assimilées	230 000.00

Date de transmission de l'acte: 12/03/2026
Date de réception de l'AR: 12/03/2026
046-200094647-DE_2026_010B-DE
A G E D I

20 – 21 - 23	Immobilisations incorporelles	340 000.00
27	Autres immobilisations financières	50 000.00
	RESTES A REALISER	5 000.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		858 570.30

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
021	Virement de la section d'exploitation	167 203,81
040	Section à section	280 427,43
10	Dotations, fonds divers et réserves	100 939,06
16	Emprunts et dettes assimilées	310 000.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		858 570.30

ADOpte A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTE.

Annule et remplace la délibération transmise le 11 Mars 2026 suite à erreur matériel (erreur du logiciel métier lors du transfert).

« DELAIS ET VOIES DE RECOURS : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification et publication

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M le Président par courrier (46600 MARTEL). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Jean Luc LABORIE

Le Secrétaire de séance,
Franck ROCHE
Rendu exécutoire le :
Transmis en Sous-Préfecture le :
Publiée :

Date de transmission de l'acte: 12/03/2026
Date de réception de l'AR: 12/03/2026
046-200094647-DE_2026_010B-DE
A G E D I